

GARANTIE OBSEQUES

Avez-vous songé aux difficultés matérielles qu'entraîne le décès.

Bien sûr, il n'est jamais agréable d'aborder le sujet de ses propres funérailles. Mais qui ne s'est jamais inquiété de savoir comment cela se passerait ? Lorsqu'il survient, il faut faire face, dans les délais courts, à une sortie d'argent imprévue qui risque de déséquilibrer le budget familial.

Pour prévenir les vôtres contre ce risque, *l'Amicale des Personnels de L'Eurométropole de Strasbourg* met à votre service sa **GARANTIE OBSEQUES**.

Veillez trouver ci-joint les modalités de souscription, le détail et les options de garantie, ainsi que les modalités de mise en œuvre de la garantie.

SOUSCRIPTION

Age limite d'adhésion

Seuls les membres de l'Amicale de L'Eurométropole, de moins de 55 ans, peuvent adhérer au présent contrat.

La garantie est ensuite acquise de façon viagère, la cotisation est à payer annuellement par les membres retraités ou assimilés (CFA, SDIS, etc)

La cotisation de la garantie obsèques est versée "à fonds perdus".

Pièces à fournir en cas de décès d'un membre de l'Amicale, de son conjoint ou d'un enfant à charge :

- 1 acte de décès
- 1 facture acquittée des Pompes Funèbres
- 1 Quittance (ou reçu de paiement) des Pompes Funèbres indiquant
- 1 R.I.B. relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

"Bulletin d'adhésion" et "Cession sur salaire" à envoyer à :

Amicale des Personnels de l'Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg cedex
ou à mettre au courrier interne.

Renseignements complémentaires : KREBS DIDIER Tél : 03.68.98.80.20 (poste 88020)

BULLETIN D'ADHESION
GARANTIE OBSEQUES

Je soussigné (e) Nom (1):

Prénoms :

Adresse :

Code postalVille

Né (e) le à

Grade : Service :

Matricule

Etes-vous fonctionnaire : titulaire o Stagiaire o Auxiliaire o Contractuel o Autre o
(Mettre une X dans la case correspondante)

Pour pouvoir souscrire à la Garantie Obsèques il faut être membre de l'Amicale de l'Eurométropole.

Déclare par la présente, adhérer à la " **GARANTIE OBSEQUES**" à compter du

Option choisie (F, L, M, R, S ou T)

pour une cotisation mensuelle de Euros ou annuelle de Euros
et une garantie en cas de décès de Euros

J'autorise le service de comptabilité à prélever la cotisation de mon traitement.

La cotisation sera à verser annuellement par l'assuré lorsqu'elle ne pourra plus être déduite de la paye (retraités ou assimilés).

Ma famille se compose :

..... né (e) le (conjoint) (e)

..... né (e) le (enfant)

..... né (e) le (enfant)

..... né (e) le (enfant)

..... né (e) le (enfant)

Strasbourg, le

Je certifie sur l'honneur être actuellement en bonne santé.

Signature

(1) Indiquer également le nom de jeune fille pour les femmes mariées.

GARANTIE OBSEQUES

C E S S I O N sur SALAIRE

Je soussigné(e) Nom : Prénoms :

né(e) le à

Grade :

Service :

N° Matricule :

Demande à l'Administration communautaire de déduire de ma rémunération, à compter du
la cotisation mensuelle de Euros souscrite à la **GARANTIE OBSEQUES de
l'AMICALE.**

Cette cotisation est à verser au compte de l'Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg
- Section Garantie Obsèques.

La cotisation sera à verser annuellement par l'assuré lorsqu'elle ne pourra plus être déduite de la paye
(retraités ou assimilés).

Strasbourg, le

Signature